



**SAINT-RÉMY
LÈS-CHEVREUSE**

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mil onze, le 17 juin à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint Rémy-Lès-Chevreuse, légalement convoqués conformément aux dispositions de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Guy SAUTIERE, Maire.

Présent(e)s : Monsieur le Maire, Guy SAUTIERE - Madame JANCEL - Monsieur ZIMMERMANN - Madame SIMIOT - Monsieur BAVOIL - Madame ROBIC - Madame AUDOUZE - Monsieur BRICE - Madame VALADE - Monsieur FONTENOY - Madame GUERIAU - Monsieur MENARD - Madame BRUNELLO - Madame BERNARDET - Madame IDRISSE - Monsieur VERDIER - Madame DUCOUT - Monsieur VANHERPEN - Madame SCHWARTZ-GRANGIER - Monsieur HERMINE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(es) représenté(es) : Martine SIMIOT représentée par Patrick ZIMMERMANN ; Christine VALADE représentée par Dina BRUNELLO ; Ghislaine BERNARDET représentée par Marie Chantal AUDOUZE ; Sylvie MELCHIORI représentée par Alain VANHERPEN ; Claude VERDIER représenté par Dominique BAVOIL.

Absent(es) non excusé(es) : Monsieur JEANNE – Monsieur MAUCLERE

Personnes qualifiées et extérieures au Conseil Municipal : Monsieur JAUBERT (DGS), Madame GAVIGNET (DGA)

Secrétaire de séance : Madame GUERIAU, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation des comptes rendus des 22 mars, 7 avril et 28 avril 2011
- ✓ Déclaration(s) d'Intention d'Aliéner
- ✓ Décisions prises par Monsieur le Maire (Article L 2122-22 du CGCT)

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

ADMINISTRATION GENERALE

- Avis du Conseil Municipal sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale
- Modification du tableau des effectifs

FINANCES

- Subventions aux associations
- DM n° 1
- Rue de Ragonant : demande de transfert de subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'eau en faveur de la Commune
- Demande de subvention au PNRHVC pour la fourniture et la pose de barrières sur les chemins ruraux
- Demande de subventions au Conseil Général et au Conseil Régional pour mise en accessibilité d'arrêts d'autobus
- FCTVA

QUESTIONS D'ACTUALITE ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part de :

- la démission pour raisons personnelles de Madame Christine VALADE (Maire-Adjoint déléguée aux commissions thématiques, Transport, Déplacements et Stationnement), laquelle le prie de remercier ses collègues et l'ensemble du personnel territorial pour leur fructueuse collaboration

- de la remise de délégation de Madame Marie-Chantal AUDOUZE (Maire-Adjoint déléguée à la communication et nouvelles technologies) qui, sur sa demande, devient Conseillère municipale non inscrite.

Leurs décisions prendront leur effet au premier septembre 2011 mais sont annoncées en début de réunion car ayant une incidence sur la composition de la liste majoritaire pour les élections sénatoriales. Madame AUDOUZE déclare démissionner de son poste d'adjointe pour des raisons personnelles et remercie elle aussi le personnel communal avec qui elle a travaillé dans le cadre de sa délégation, notamment Messieurs BOUCHAIN et ROGER, du service communication.

Monsieur le Maire, au nom du Conseil Municipal, les remercie sincèrement pour la disponibilité et le dévouement dont elles ont fait preuve au service de Saint Rémy durant les trois années qui viennent de s'écouler.

DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 25 SEPTEMBRE 2011

Deux listes ont été déposées dans les délais auprès du bureau électoral : la liste **Avancer Et Réussir Ensemble** et la liste **Agir Autrement**.

Il est procédé à l'élection des délégués titulaires et suppléants conformément aux dispositions prévues par l'arrêté de Monsieur le Préfet des Yvelines du 26 mai 2011.

Les délégués suivants sont désignés :

- **Liste Avancer Et Réussir Ensemble** (ayant recueilli 17 voix) :
Délégués titulaires : Monsieur SAUTIERE Guy, Madame JANCEL Anne-Marie, Monsieur ZIMMERMANN Patrick, Madame SIMIOT Martine, Monsieur BAVOIL Dominique, Madame ROBIC Claudine, Monsieur BRICE Gilles, Monsieur MENIEUX Jean-Jacques, Monsieur TURCK Claude, Monsieur FONTENOY Joël, Madame GUERIAU Geneviève.
Délégués suppléants : Monsieur MENARD Dominique, Madame BERNARDET Ghislaine, Monsieur LECAILTEL Henri, Madame IDRISSEI Nathalie.
- **Liste Agir Autrement** (ayant recueilli 6 voix) :
Délégués titulaires : Madame SCHWARTZ-GRANGIER Myriam, Madame DUCOUT Dominique, Monsieur GUELF André, Monsieur VANHERPEN Alain.
Délégué suppléant : Monsieur HERMINE Jean-Philippe.
Il est précisé que l'élection des sénateurs interviendra le 25 septembre 2011.

DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER

Néant

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Néant

43 / Avis du conseil municipal sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 publiée le 17 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales, notamment l'article 35 qui dispose que « Dans chaque département, il est établi, au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants, un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5210-1-1, L 5214-16, L 5214-21 et 22 et R 5214-2

VU l'arrêté préfectoral n° 81/2011/DRCL du 15 avril 2011 relatif à la composition de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI)

VU le courrier de Monsieur le Préfet du 4 mai 2011, reçu en Mairie le 23 mai 2011, demandant l'avis de la Commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté devant la CDCI le 28 avril 2011

CONSIDERANT que le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur le projet de SDCI et qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

CONSIDERANT que le projet de SDCI, accompagné de l'ensemble des avis des Communes concernées, sera ensuite transmis à la CDCI qui se prononcera à son tour sur le projet dans un délai maximum de quatre mois et qui aura, si elle le souhaite, la possibilité de proposer des alternatives susceptibles d'être retenues par un vote à la majorité des deux tiers de ses membres

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales a, notamment, fixé comme objectif d'arriver à une couverture intégrale du territoire par des intercommunalités au plus tard le 1^{er} juin 2013.

Il ajoute que c'est le Préfet, en concertation avec les élus locaux, qui est chargé de simplifier, de rationaliser et d'achever la carte intercommunale au moyen d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui doit être finalisé avant le 31 décembre 2011.

Il rappelle que, prenant acte de cette nouvelle législation et de l'extension à intervenir du périmètre du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (PNRHVC), les Maires des Communes de Chevreuse, Choisel, Dampierre, Le Mesnil-Saint-Denis, Millon la Chapelle, Senlisse, Saint Forget, Saint Lambert et Saint-Rémy-lès-Chevreuse, ont réfléchi à la manière la plus pertinente de constituer une Communauté de Communes.

Après plusieurs réunions, ces 9 Communes, réunissant plus de 24 000 habitants, ont décidé de se regrouper au sein de la « Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse » (CCHVC) afin de mettre en commun les moyens pour :

- ✓ Penser ensemble leur développement tout en conservant la maîtrise de leur propre territoire
- ✓ Préserver l'environnement d'un territoire résidentiel empreint d'une réelle identité historique, avec volonté d'urbanisation modérée
- ✓ Assurer la modernité aux communes rurales
- ✓ Rationaliser le fonctionnement avec la disparition du SIVOM dont les activités seront reprises par l'intercommunalité
- ✓ Améliorer le service aux habitants

Pour ce faire, les compétences exercées seraient les suivantes :

➤ **Compétences obligatoires :**

- ✓ Aménagement de l'espace
- ✓ Développement économique

➤ **Compétence optionnelle**

- ✓ Protection de l'environnement

➤ **Compétences facultatives :**

- ✓ Urbanisme (gestion du droit des sols entr'autres)
- ✓ Gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire (gymnase, piscine, terrains de sports, etc...)
- ✓ Voiries d'intérêt communautaire
- ✓ Gestion d'événements culturels d'intérêt communautaire (conservatoire de musique, salon du livre, jazz à toutes heures, bibliothèque, etc...)
- ✓ Distribution de l'électricité
- ✓ Transports scolaires d'intérêt communautaire
- ✓ Les déplacements au travers notamment d'un comité de pôle
- ✓ Tourisme
- ✓ Aide à la personne

Sans exclure toutes autres compétences qui apparaîtraient pertinentes lors des études et travaux entrepris dès maintenant pour une création juridique effective au 1^{er} janvier 2013.

Un courrier récapitulatif des démarches entreprises, le périmètre ainsi que les compétences envisagées par la future CCHVC a été adressé à Monsieur le Préfet qui les a intégré dans le projet de SDCI (extrait joint) présenté devant la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 28 avril dernier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

EMET un avis favorable sur le projet de **périmètre de** schéma départemental de coopération intercommunale

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et à entreprendre toutes démarches nécessaires

Monsieur le Maire précise que ce projet a fait l'objet récemment d'une réunion en sous-préfecture de Rambouillet, en présence des représentants des services fiscaux et des maires des Communes concernées (certains accompagnés de leur 1^{er} adjoint et d'un encadrant de leur personnel territorial).

Devant respecter impérativement une continuité et une cohérence de territoires, d'objectifs et d'identité, le projet de périmètre proposé regroupe les Communes de Chevreuse, Dampierre, Le mesnil Saint-Denis, Choisel, Milon la chapelle, Senlisse, Saint Lambert des bois et St-Rémy-lès-Chevreuse, ayant en effet des points communs tant d'un point de vue économique, social qu'environnemental et déjà des habitudes de travail collégial dans le cadre du SIVOM.

Sachant que Monsieur le Sous-préfet nous a demandé une création effective au 1^{er} janvier 2013, il précise le mode de représentativité envisagé et les compétences qui pourraient être retenues (listées dans la délibération de principe).

Monsieur le Maire expose ensuite la méthode de travail plausible qui pourrait être retenue (un jour fixe de réunion dans la semaine et deux représentants par Commune dans les commissions envisagées (selon liste ci-dessous susceptible d'évolution) :

- ✓ Transport
- ✓ NTIC, haut débit
- ✓ Economie, tourisme
- ✓ Actions sportives
- ✓ Actions culturelles
- ✓ Actions sociales (exemples : garde d'enfants, CCAS, structures jeunes 12 – 17 ans)
- ✓ Fiscalité, finances, budget
- ✓ OPAH
- ✓ Urbanisme (droit des sols), logement
- ✓ Environnement, agenda 21
- ✓ Statuts, gouvernance

et l'aide éventuelle d'un cabinet spécialisé pour nous aider en tous domaines (communication, devenir de notre territoire, compétences à retenir, fiscalité, finances).

Première réunion à confirmer le 12 juillet à l'Espace Jean RACINE à 18H30, pour une première prise de contact entre les représentants désignés par les Communes pour travailler en commission et un début de travail effectif début septembre.

Monsieur VANHERPEN estime qu'il y a trop de commissions et craint les risques de dispersion au détriment de sujets plus ciblés, pour une approche plus efficace.

Monsieur MENIEUX souhaiterait que la protection de L'Environnement soit une compétence obligatoire et non optionnelle.

Madame JANCEL précise que l'exercice d'une compétence déléguée par une commune au sein de l'organe intercommunal n'implique pas pour autant la gestion complète des structures concernées et que les communes gardent le choix des compétences attribuées.

Madame SCHWARTZ lit une note (annexe 1 au compte-rendu) et souhaite que les élus puissent bénéficier d'une formation sur ce sujet complexe.

Monsieur le Maire acquiesce tout à fait et propose d'en organiser une dans le courant du dernier trimestre 2011, qui devra être pratique et pragmatique et pas seulement un résumé de la réglementation existante (par un DGS d'une intercommunalité existante ?).

Avant mise aux voix, il précise bien que le vote à intervenir porte sur la seule acceptation du périmètre proposé par Monsieur le Préfet, insistant bien sur l'importance (tous aspects confondus) du travail qui sera ensuite mené par les commissions à compter du 1^{er} septembre 2011 jusqu'à la création juridique effective de la communauté de Communes au 1^{er} janvier 2013.

VOTE : MAJORITE

POUR : 21 ABSTENTION : 6 (Madame DUCOUT ; Madame SCHWARTZ-GRANGIER ; Madame MELCHIORI représentée par Monsieur VANHERPEN ; Monsieur GUELF ; Monsieur HERMINE ; Monsieur VANHERPEN)

44 / Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite d'examen professionnel ou recrutements, il convient de modifier le tableau des effectifs en créant les postes ci-dessous :

- 1 Attaché territorial Principal,
- 2 adjoints administratifs 2^{ème} classe
- 8 Animateurs temps de repas/études non titulaires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin qu'il corresponde exactement aux emplois réellement occupés ou aux postes à pourvoir,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE LA CREATION DES POSTES SUIVANTS :

- 1 Attaché territorial Principal,
- 2 adjoints administratifs 2^{ème} classe
- 8 Animateurs temps de repas/études non titulaires

PRECISE que les crédits afférents ont été prévus au Budget Primitif de la Commune 2011, notamment aux articles 64111, 6451 et 6453.

VOTE : UNANIMITE

45 / Subventions aux associations

ENTENDU l'exposé de Madame JANCEL et de Monsieur MENARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE les montants alloués aux associations conformément au tableau ci-joint

PRECISE que les crédits nécessaires figurent au budget principal de la Commune, article 6574

Madame DUCOUT demande pourquoi la subvention à la SAVAC est toujours affectée dans le chapitre des subventions culturelles et précisant que le STIF, (syndicat des transports d'île de France) reprenant l'ensemble des lignes de transports de la Région, la Commune doit être vigilante à sa participation financière.

Madame JANCEL indique que cette affectation budgétaire est faite sur demande du receveur percepteur de Chevreuse.

Monsieur HERMINE demande comment sont attribuées les différentes subventions des associations sportives.

Monsieur MENARD explique qu'elles ont été examinées avec beaucoup d'attention lors de la commission du 1^{er} juin et commente son déroulement. Certaines associations, nonobstant leur dévouement, ont manifestement besoin de soutien pour la présentation technique et financière de leurs comptes. Il souligne la richesse de l'offre sportive sur la Commune et informe de l'arrivée de 3 nouvelles sections : Razen katon (paint-ball), shaolin schuan club (kung fu) et Saint-Rémy golf.

Par ailleurs, le contrat de ville propose gratuitement chaque année des activités culturelles et sportives aux enfants des écoles.

VOTE : UNANIMITE

POUR : 21 ; ABSTENTION : 6 (Madame DUCOUT ; Madame SCHWARTZ-GRANGIER ; Madame MELCHIORI représentée par Monsieur VANHERPEN ; Monsieur GUELF ; Monsieur HERMINE ; Monsieur VANHERPEN)

Précision des votes : Monsieur TURCK (association anciens combattants), Messieurs BAVOIL (judo club) et LECAILTEL (chorale André SALA) n'ont pas participé au vote concernant ces associations, dont ils sont chacun Vice-président.

46 / DM n° 1

Madame JANCEL fait connaître qu'il s'avère nécessaire de procéder à la Décision Modificative suivante :

Budget Commune - Décision Modificative n° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

ACCEPTE la proposition ci-dessus, conforme au tableau ci-joint.

VOTE : UNANIMITE

POUR : 21 ABSTENTION : 6 (Madame DUCOUT ; Madame SCHWARTZ-GRANGIER ; Madame MELCHIORI représentée par Monsieur VANHERPEN ; Monsieur GUELF ; Monsieur HERMINE ; Monsieur VANHERPEN)

47 / Rue de Ragonant : demande de transfert de subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau en faveur de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des difficultés rencontrées avant le démarrage du chantier relatif à la création d'un collecteur d'assainissement des eaux usées de la rue de Ragonant et des orientations techniques et administratives qui ont du être modifiées en conséquence, il est nécessaire que la Commune se substitue comme maître d'ouvrage au SIAHVY.

En conséquence et en accord avec celui-ci, il vous est demandé d'accepter le principe du transfert au bénéfice de la Commune des subventions initialement attribuées au SIAHVY

- par le Conseil Général : 20 %, soit 22 404 € HT des travaux s'élevant à 112 020 € HT
- par l'Agence de l'Eau : subvention la plus élevée possible (montant à déterminer)

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la réunion du bureau du SIAHVY en date du 7 juin 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

ACCEPTE le principe du transfert au bénéfice de la Commune des subventions initialement attribuées au SIAHVY par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau relatif à la création d'un collecteur d'assainissement des eaux usées de la rue de Ragonant

ACCEPTE que la Commune porte la maîtrise d'ouvrage de l'opération

S'ENGAGE à utiliser ces subventions sous l'entière responsabilité de la Commune pour réaliser les travaux objet de la présente délibération

S'ENGAGE à financer la part des dépenses restant à sa charge

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces affaires et à entreprendre toutes démarches nécessaires

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget assainissement 2011

VOTE : UNANIMITÉ

48 / Demande de subvention au PNRHVC pour la fourniture et la pose de barrières sur les chemins ruraux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a réalisé récemment un inventaire complet de tous les chemins ruraux existant sur son territoire et après en avoir réglementé les accès par arrêté municipal a maintenant la volonté d'installer la signalétique et les barrières nécessaires à leur bonne utilisation pour un coût prévisionnel de 22 360,36 € HT.

Il précise que la Commune désire le faire dans l'esprit PNR et ajoute que ces opérations peuvent bénéficier de subvention au taux de 50 % pour la fourniture et la pose.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le PNRHVC pour l'obtention d'une subvention la plus élevée possible pour la fourniture et la pose de barrières ainsi que la signalétique des chemins ruraux.

S'ENGAGE à utiliser ces subventions sous l'entière responsabilité de la Commune pour réaliser les travaux objet de la présente délibération

S'ENGAGE à financer la part des dépenses restant à notre charge

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces affaires et à entreprendre toutes démarches nécessaires

Il est précisé que les crédits nécessaires ont inscrits au budget principal 2011

VOTE : UNANIMITÉ

49 / Demande de subventions au Conseil Général et au Conseil Régional pour mise en accessibilité des arrêts d'autobus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après rédaction d'un guide technique adéquat, le STIF est actuellement en cours d'inventaire des lignes à équiper prioritairement en matière d'accès PMR et, en conséquence, des aménagements nécessaires sur les arrêts de bus les longeant. **(Coût estimatif : 60 000 euros environ)**

Par ailleurs, les travaux de réhabilitation de la chaussée à intervenir prochainement sur la route départementale 938 entre le rond-point de Cressely et celui du bas de la cote de Versailles nous amène également à mettre aux normes les arrêts de bus longeant cet itinéraire.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les projets présentés ci-dessus

ACCEPTTE que la Commune porte la maîtrise d'ouvrage des opérations

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Général des Yvelines, du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (S.T.I.F.) pour la mise en accessibilité des arrêts d'autobus situés sur le territoire de la Commune

S'ENGAGE à utiliser ces subventions sous l'entière responsabilité de la Commune pour réaliser les travaux objet de la présente délibération

S'ENGAGE à financer la part des dépenses restant à notre charge (**Coût estimatif : 60 000 euros environ**)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces affaires et à entreprendre toutes démarches nécessaires

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget principal 2011

VOTE : UNANIMITÉ

Départ de Monsieur MENIEUX.

50 / FCTVA

VOTE : Unanimité.

QUESTIONS DIVERSES ET D'ACTUALITE

- **fin des travaux rue de Paris** : la pose de l'enrobé sur la route elle-même est prévue courant septembre.
- **Réhabilitation des locaux du centre de loisirs de Coubertin** : travaux prévus en août : durant cette période l'accueil sera transféré dans les locaux de celui de Beauplan pour des raisons de sécurité et de confort et les repas servis au restaurant scolaire Jacques LIAUZUN.
- **Travaux de remplacement de la main courante du terrain d'honneur du stade prévus cet été.**
- **Rue Ditte** : finalisation du bornage après accord du dernier propriétaire concerné.
- **Allée du Coteau** : après une réunion avec l'ensemble des copropriétaires, il a été décidé de remettre à jour les statuts, relancer l'activité syndicale pour le vote des travaux à réaliser avant intégration de la voirie dans le domaine public de la Commune quand ceux-ci seront terminés, avec le concours d'un avocat spécialisé et d'un responsable de la Préfecture des Yvelines.
- **Charte urbaine** : des choix de revêtement et de mobilier urbain sont maintenant proposés, ainsi que des esquisses d'aménagement du centre ville et des propositions de premières orientations (Yvette, rue de la Terrasse...).

- **Mares du parc du Prieuré** : réhabilitation durant les vacances avec dispositif d'oxygénation de l'eau.
- **Concours complexe sportif** : 3 cabinets d'architecture ont été présélectionnés et doivent remettre des esquisses pour le 31 juillet, en vue de la désignation du lauréat courant septembre 2011.
- **Logements étudiants et jeunes travailleurs** : rue Pierre Curie, permis de construire déposé prochainement.
- **Projets cœur de ville (le long de l'Yvette)** : côté maison de la presse et en face, 2 projets structurants examinés par l'Architecte des Bâtiments de France : projet de liaison douce le long de l'Yvette et problème du hangar appartenant à la Commune à finaliser... ces permis seront déposés courant juillet.
- **Site internet de la Ville** : mise à disposition du public en septembre quand le rédactionnel par rubrique sera terminé ; remerciements à Madame RENAT qui s'est impliquée dans ce projet avec compétence.
- **Social** : des travaux ont actuellement lieu à la micro-crèche « la bulle à malices » pour que les repas en liaison chaude (confectionnés sur place avec des produits frais) soient autorisés par les services de Protection Des Populations de la Préfecture.
- **Convention d'objectifs et de moyens 2012 CAFY** : des études sont en cours pour l'instauration d'un observatoire et d'actions concrètes concernant les familles, les logements (aide à la parentalité, isolement des anciens etc.)
- **Terrains E.D.F.** et des soeurs : un historique sera fait dans le prochain bulletin municipal.
- **Nuisances aériennes** : actions auprès de Nathalie KOSCIUSKO MORIZET par l'intermédiaire de Valérie PECRESSE, en vue de mesures concrètes concernant les plages horaires à respecter. Mme RENAT fait observer que l'activité de l'aéroport de TOUSSUS LE NOBLE concerne 400 emplois.
- **Extension du P.N.R.** : décret du premier ministre à venir à la rentrée officialisant juridiquement le nouveau périmètre et la nouvelle charte

Monsieur le Maire informe qu'il y aura un Conseil Municipal avant l'été dans la semaine du 04 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23h20.

INFORMATIONS DISPONIBLES EN MAIRIE

La secrétaire de séance,


Geneviève GUERIAU.



Le Maire,

Guy SAUTIERE.